



Convention de Partenariat Mobilité Entre



Et
SEMITAN

*Modalités de mise en œuvre des avantages
Salariés et employeurs dans le cadre du dispositif Pack Mobilité
de Nantes Métropole*

La SEMITAN, Société d'Economie Mixte des Transports de l'Agglomération Nantaise, dont le siège est situé 3 rue Bellier à Nantes (44046), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro B 314 684 960,

Représentée par Madame Pascale GUILBAUD, Directrice Commerciale, ayant tous les pouvoirs à l'effet des présentes et, ci-après dénommée « SEMITAN », D'une part

Et L'ENTREPRISE.....

Représentée parhabilité(e) à cet effet, en qualité de

Adresse

SIRET

Ci-après dénommée «L'ENTREPRISE »,
D'autre part

L'ENTREPRISE et la SEMITAN ci-après dénommées ensemble « les parties » ou séparément « une partie ».

1-OBJET

1-1 La présente convention de partenariat a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre des avantages TAN réservés aux employeurs et à leurs salariés ainsi que les engagements de

la SEMITAN et de l'ENTREPRISE pour développer les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle et promouvoir la mobilité durable auprès des salariés et des partenaires de l'ENTREPRISE, pour les trajets domicile-travail et professionnels.

1-2 Les avantages proposés dans le cadre de la présente convention de partenariat sont réservés aux employeurs préalablement inscrits en ligne à un des trois Packs Mobilité de Nantes Métropole.

2-ENGAGEMENTS PRIS PAR LA SEMITAN

2-1 Proposer une réduction tarifaire aux salariés nouveaux abonnés à une Formule Illimitée, hors tarification solidaire (abonnement annuel avec tacite reconduction, valable sur le réseau TAN et depuis les 15 gares TER de l'agglomération nantaise).

2-1-1 L'avantage consenti est une réduction de **20% sur le tarif normal en vigueur (soit 80% du coût de la Formule Illimitée) appliquée à tout nouvel abonné pendant les 12 premiers mois d'abonnement**. Soit 10 prélèvements à -20% et 2 mois non prélevés (le 1^{er} mois de l'abonnement et le dernier mois).

2-1-2 Les bénéficiaires de cette réduction sont les nouveaux abonnés à une Formule Illimitée. Ils ne doivent pas être bénéficiaires de la tarification solidaire et ils ne doivent pas avoir été abonnés à une Formule Illimitée durant les trois années précédant la demande.

2-1-3 Les abonnements concernés sont les Formules Illimitées + 26 ans, - 26 ans + 60 ans et - 18 ans chargées sur la carte Libertan et payables en 10 prélèvements mensuels pour une période de 12 mois.

2-1-4 La souscription à la Formule Illimitée engage le salarié abonné pour une durée minimum de 8 mois. Au-delà de cette durée, le salarié peut se désabonner sans justificatif et à tout moment.

2-1-5 Cet avantage ne peut s'appliquer que le 1^{er} du mois suivant la signature de la présente convention. Pour des raisons techniques, la convention doit être retournée à la SEMITAN **avant le 15 du mois M pour une application des avantages au 1^{er} du mois M+1**.

2-1-6 La Formule Illimitée permet de voyager sur le réseau TAN et TER de l'agglomération nantaise hors navette aéroport et de bénéficier gratuitement du service Covoit' via l'application Klaxit pour les trajets 100% covoiturage ou combinés avec le réseau Tan, à condition que l'origine et la destination de ces trajets soient situées au sein des 24 communes de l'agglomération nantaise. L'accès aux Parkings Relais est gratuit avec une validation sur le réseau Tan.

2-1-7 La souscription et la gestion des abonnements Formules Illimitées se font en ligne via le site E-Services de Nantes Métropole. La démarche d'abonnement se fait à titre individuel par le salarié. Pour que l'éligibilité à la réduction soit étudiée par la SEMITAN, le dossier d'abonnement doit être accompagné de l'attestation Tan Employeur.

Cette attestation Tan Employeur est téléchargeable sur le site entreprises.tan.fr, L'ENTREPRISE doit la signer et la tamponner puis elle est remise avec le dossier de souscription ou au maximum dans les 3 mois suivants le début de la souscription à la Formule Illimitée.

2-2 Proposer un avantage tarifaire à l'ENTREPRISE pour favoriser l'utilisation des transports en commun lors des déplacements professionnels.

Les déplacements professionnels représentent tous les déplacements des salariés de l'ENTREPRISE pour se rendre à un Rendez-Vous professionnel ou à une réunion et tous les déplacements des publics externes (clients, fournisseurs, prestataires, invités...) lors de l'organisation de rencontres ou lors d'événements.

2-2-1 La SEMITAN propose une gamme de titres professionnels sur lesquels deux niveaux de réduction sont octroyés chaque année à condition que les achats soient réalisés sur la boutique en ligne Tanboutique :

-Une réduction Bonus de 5% sur tous les achats de titres professionnels applicable grâce à un code Bonus qui est communiqué à la réception de la présente convention signée.

-Une réduction Bonus variable supplémentaire (de 0%, 5%, 7% à 10%) octroyée à l'issue de la première année et calculée selon l'indicateur suivant :

Nombre total d'abonnés à une Formule Illimitée (bénéficiaires ou non de la réduction) **divisé par** nombre total de salariés travaillant **sur le ou les sites de l'agglomération nantaise (24 communes)**.

Dès la seconde année, les Bonus sont cumulables.

2-2-2 Les titres pros concernés par cet avantage sont :

- Carnet de 10 tickets 1 heure
- Ticket 24H/1 personne
- Ticket 24H/4 personnes
- Ticket navette aéroport
- Carte Invité

Ce qui exclut toutes les formules d'abonnements pros (Formule sur Mesure Pro)

2-3 Accompagner l'ENTREPRISE dans la mise en œuvre et l'animation de la démarche de Mobilité Durable

2-3-1 La SEMITAN, au démarrage du dispositif, propose les supports de communication matériels et immatériels (dépliants ou PDF) permettant d'informer les salariés des avantages Tan, des évolutions du réseau, des tarifs et des offres commerciales. La SEMITAN fournit les documents au format dématérialisé via le site entreprises.tan.fr et, à la demande, en version papier à partir de 10 exemplaires commandés.

2-3-2 Après réception du dossier d'abonnement et de l'attestation Tan employeur, la SEMITAN valide l'éligibilité du salarié à la réduction de 20% et gère directement la modification tarifaire.

2-3-3 La SEMITAN propose un accès à un espace pro, une plateforme web sécurisée d'information et de gestion accessible depuis le site tanentreprises.tan.fr. Un identifiant et un mot de passe par référent seront communiqués par la SEMITAN.

Cet espace permet d'accéder gratuitement aux services suivants :

- commander les documents d'information et de communication,
- changer les coordonnées
- signifier les sorties d'effectif
- demander une mise en relation avec un conseiller

Durant les 12 mois suivants la signature de la présente convention, cet espace permet un accès gratuit :

- à la liste mensuelle des salariés abonnés Tan à la Formule Illimitée (bénéficiant ou non des 20% de réduction) et à la Formule sur Mesure.
- au nombre de trajets en covoiturage réalisés par les abonnés via l'appli Klaxit

A l'issue des 12 mois l'accès à la liste mensuelle des abonnés devient une option payante, un Devis sera envoyé à L'ENTREPRISE qui choisira de souscrire à l'option ou non.

3-ENGAGEMENTS PRIS PAR L'ENTREPRISE

3-1 Désigner des contacts afin de faciliter les échanges avec la SEMITAN.

3-1-1 L'ENTREPRISE désigne une ou plusieurs personne(s) comme « référent » qui ont pour mission de suivre, d'animer les actions de mobilité et avoir des relations courantes avec la SEMITAN pour l'actualisation des données décrite ci-après en 3.2.

A ce titre L'ENTREPRISE s'engage à informer ses référents qu'ils seront amenés à recevoir des informations commerciales Tan destinées à être relayées aux salariés.

3-2 Transmettre à la SEMITAN les informations nécessaires à la bonne gestion et à l'animation :

3-2-1 L'ENTREPRISE transmet à la SEMITAN les informations exclusivement nécessaires à la gestion des avantages salariés et des avantages employeurs, A cette fin elle lui communique :

-L'information des sorties d'effectifs des salariés abonnés. Car dès la sortie de l'effectif, la réduction accordée par la SEMITAN sur l'abonnement Formule Illimitée s'arrête.

-L'information sur l'évolution de l'effectif total travaillant sur le périmètre de l'agglomération nantaise afin d'effectuer le calcul du bonus variable.

3-2-2 L'ENTREPRISE remet les documents nécessaires au paramétrage dès la signature de la présente convention

- Fiche information et contacts à la signature
- La Liste des salariés déjà abonnés ou à défaut la remise d'une attestation Tan employeur par salarié abonné à une Formule Tan (Formule Illimitée et Sur Mesure)

3-2-3 L'ENTREPRISE remet les documents indispensables aux abonnés TAN

- Remise systématique d'une attestation Tan employeur pour tout salarié qui souhaite s'abonner à une Formule Illimitée ou à une Formule Sur Mesure TAN

- Remise de cette attestation Tan employeur dans un délai maximum de 3 mois à partir de l'activation du contrat salarié.

3-2-4 L'ENTREPRISE actualise ses données tout au long de la vie de la convention

- Actualisation des données de L'ENTREPRISE (effectif, adresse...)
- Actualisation des coordonnées des contacts référents (nom, prénom, e-mail, téléphone)

3-3 Communiquer aux salariés toutes les informations nécessaires à l'animation de la Mobilité et à la souscription d'abonnements.

3-3-1 L'ENTREPRISE s'engage à promouvoir l'usage des modes durables et à relayer auprès des salariés les informations commerciales et/ou événementielles que la SEMITAN met à sa disposition pour animer le dispositif.

3-4 Favoriser l'usage des transports en commun pour les déplacements professionnels.

3-4-1 L'ENTREPRISE incite à l'usage des Transports en commun en mettant à disposition de ses salariés et de ses publics externes des titres de Transport TAN .

4- SECURISATION DES DONNEES PERSONNELLES

4-1-1 Respecter les dispositions du chapitre III- du RGPD précité en veillant à ce que les droits des personnes dont les données personnelles lui auront été communiquées soient respectés.

La SEMITAN veille ainsi au respect :

-de la transparence des informations et des communications et modalités de l'exercice des droits des personnes concernées,

- de l'information et l'accès aux données à caractère personnel

-des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données. Ces droits devront être exercés auprès de la SEMITAN à l'adresse postale suivante : SEMITAN, 3 rue Bellier - BP 64605 – 44046 NANTES Cedex 1

-de droit d'opposition et prise de décision individuelle personnalisée.

La SEMITAN garantit

- la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre de la présente convention,

-Et veille à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu de la présente convention s'engagent à respecter la confidentialité,

- Et prend en compte, s'agissant de ses outils, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut.

5-DUREE

5-1 La présente convention prend effet à compter de sa date de signature, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et dépendante de l'adhésion au dispositif de Pack Mobilité métropolitain.

6-RÉSILIATION

6-1 La convention pourra être résiliée par chacune des parties, à l'échéance annuelle, par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception, sous réserve du respect d'un délai de préavis de 3 mois.

6-2 La convention sera résiliée sans préavis et sur simple information envoyée par e-mail, dès lors que l'ENTREPRISE se désengage du dispositif Pack Mobilité.

7-DIFFERENDS ET LITIGES

7-1 En cas de contestations, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation. Elles pourront recourir, le cas échéant, à un expert choisi d'un commun accord. Si néanmoins, le désaccord persiste, le litige relèvera alors des tribunaux compétents.

8-ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution du présent contrat, les parties font élection de domicile aux adresses suivantes :

SEMITAN

3, rue Bellier — 44000 NANTES


Nom entreprise

.....

Fait à Nantes, en 2 exemplaires originaux, le -----

Pour

Pour la SEMITAN



Pascale GUILBAUD

VOS CODES DE GESTION SEMITAN

Votre code Accès entreprise :

Code communiqué par la SEMITAN à la réception de cette convention dûment complétée et signée

Votre code Bonus année 1 :

Les Sites

Pour accéder à votre espace pro et commander des documents : **entreprises.tan.fr**

Pour vos achats de titres pros tanboutique, rubrique « Les entreprises » : **boutique.tan.fr**

INFORMATION ENTREPRISE ET CONTACTS

SUR QUEL NIVEAU DE PACK MOBILITE ETES VOUS INSCRIT ?

- PACK 1**
- PACK 2**
- PACK 3**

Nom de l'entreprise signataire

.....

Activité :

Adresse :

Code postal : Ville :

SIRET :

Effectif global de l'entreprise signataire (sur les 24 communes de l'agglomération nantaise) :

.....

Nombre d'abonnés Formules Illimitées Tan

Nombre d'abonnés Formule Sur Mesure Tan

AUTRE ETABLISSEMENT OU FILIALE

Pour tout autre établissement ou filiale ayant un numéro de siret différent, il est nécessaire de procéder à leur inscription au pack mobilité de Nantes Métropole et de renseigner une convention avec la Semitan.

Les contacts

L'employeur désigne une personne comme « référent » qui a pour mission de suivre et animer les actions de mobilité et avoir des relations courantes avec la SEMITAN (détail article 3-1)

NOM-Prénom	Adresse mail	Fonction	téléphone	Référent

Le « référent » a un accès sécurisé à mon Espace Pro et peut consulter et télécharger les fichiers mensuels des abonnés sur son espace personnalisé.

LISTE DE VOS SALARIES ABONNES

Afin de rattacher l'ensemble des salariés abonnés Tan à votre structure et de leur faire bénéficier des avantages (s'ils sont éligibles). Merci de nous indiquer tous les salariés qui ont déjà une Formule illimitée ou une Formule sur Mesure Tan.

Comment :

2 options au choix :

- soit vous renseignez le tableau ci-dessous
- soit vous nous joignez(pour chacun des abonnés) une attestation Tan employeur (téléchargeable sur notre site tanentreprises.tan.fr).

Nom Entreprise signataire : -----

Nom de l'établissement : -----

(si différent de l'entreprise signataire)

Nom de l'abonné	Prénom	Date de naissance	Matricule interne (si vous gérez votre paie avec des matricules salariés)